

25 Mars 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 25 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept et le 25 mars à 9 heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière

dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de René CLINCHARD, Maire.

Présents : Amélie GOLIAS, Richard GRIBALDO, Jean Claude LINCK, Marie-France NABOULET, Christine PIGAGLIO, Yanne SOUCHET, Richard ZUPPO.

Absents représentés : François CLAUZON pouvoir à Yanne SOUCHET, Nadine SINIBALDI pouvoir à Richard ZUPPO, Laurent VIDAL pouvoir à Jean Claude LINCK.

Monsieur Jean Claude LINCK a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès - Verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2017.

Vote des comptes administratifs et compte de gestion 2016

Commune

Régie hôtelière «Le Robur»

CCAS

Affectation des résultats 2016

Vote des budgets primitifs 2017

Commune

Régie Hôtelière «Le Robur»

CCAS

Vote des taux d'imposition 2017

TH - Taxe d'habitation

FB - Taxe foncière bâti

FNB - Taxe foncière non bâti

1/ Délibération pour une convention constitutive d'un groupement de commandes « approvisionnement

en énergie et prestations annexes ».

2/ Délibération concernant une coupe de régénération suivie d'une opération de décapage, forêt de la

Fracha.

3/ Délibération sur le projet de création d'une terrasse-belvédère, place André Ségur.

4/ Point sur le renouvellement des baux communaux à échéance.

5/ Questions diverses.

!1

I - Après lecture par le Maire, le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2017 est approuvé à l'unanimité. Ce procès-verbal figure dans les annexes au présent compte rendu (Annexe 1)

II - Vote des comptes administratifs et compte de gestion 2016 :

A - Compte administratif communal 2016

Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du compte administratif de la commune de l'année

2015 qui sont les suivants :

-Résultat de fonctionnement 2016 excédent : 126 993,07 €

-Résultat antérieur reporté excédent : 709 885,81 €

-Résultat de fonctionnement Excédent : 836 878,88 €

A - Résultat d'Investissement 2016 excédent : 9 815,53 €

Report Investissement déficit : - 131 611,94 €

Résultat d'investissement Déficit : - 121 796,41 €

Restes à réaliser :

Dépenses - 53 000,00 €

B - Déficit des RAR - 53 000,00 €

A + B - Déficit Investissement - 174 796,41 €

Résultat de l'exercice : Excédent 662 082,47 €

Il est proposé d'affecter les résultats comme ci-après au budget primitif de la commune

- Report en fonctionnement : Compte 002 662 €

- Affectation au 1068 : - 121 €

- Report en investissement : Compte 001 174 €

B - Compte administratif de la régie hôtelière « Le Robur » 2016

Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du compte administratif de la Régie de l'année 2016 qui sont

les suivants :

Résultat de fonctionnement Excédent : 25 869,90 €

Résultat antérieur reporté fonctionnement Excédent : 19 €

Résultat de fonctionnement : Excédent : 45 €

A-Résultat d'Investissement : Déficit : - 12 632,04 €

Résultat antérieur reporté investissement Excédent : 122 809,79 €

Résultat d'investissement Excédent : 110 177,75 €

Restes à réaliser :

Dépenses €

Recettes €

Résultat de l'exercice : Excédent : 155 618,21 €

Il est proposé d'affecter le résultat au Budget Primitif comme ci-après :

!2

-Affectation en report de fonctionnement : Compte D002 45 €

-Affectation en report d'investissement : Compte D001 110 €

C - Compte administratif CCAS 2016

Le Président présente au Conseil les résultats du compte administratif 2015 du . qui sont les suivants :

Résultat de fonctionnement Excédent 1 393,10 €

Résultat Antérieur à reporter Excédent 3 465,79 €

Résultat de fonctionnement : Excédent 4 858,90 €

Résultat d'Investissement Excédent €

Résultat d'Investissement reporté Excédent 2 €

Résultat de l'exercice + 7 477,09 €

Il est proposé d'affecter le résultat au Budget Primitif comme ci-après :

-Affectation en report de fonctionnement : Compte D002 4 €

-Affectation en report d'investissement : Compte D001 2 618. 19 €

D - Vote des comptes administratifs et de gestions :

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil, Monsieur Richard ZUPPO, doyen d'âge, assure la présidence du Conseil et soumet les comptes administratifs et les comptes de gestion au vote du Conseil

municipal :

- Compte administratif communal 2016 : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Compte administratif régie hôtelière « Le Robur » 2016 : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Compte administratif CCAS 2016 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence du Conseil Municipal.

Le maire souligne la nécessité de contenir les dépenses de fonctionnement afin de maintenir un excédent fonctionnement qui sert à alimenter les investissements de l'année suivante.

III - Vote des budgets primitifs 2017

A - Vote du budget primitif de la Commune

Le Maire présente et commente devant le Conseil Municipal le budget primitif 2017 de la Commune qui

se présente et s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :.....1 041 €

Section d'Investissement..... 1 026 €

A propos des dépenses de fonctionnement, le Maire fait remarquer que les dépenses réelles prévues pour

2017 se montent à 378 594,12 € alors que 615 € sont virés à la section d'investissement.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, leur montant est de 379 300,00 €. Le fonctionnement

réel présenterait donc un léger excédent de 705,88 € à la fin de 2017.

!3

En fait, ces chiffres sont la conséquence de la prudence en matière financière dont fait preuve la municipalité. Lors de l'élaboration du budget primitif les dépenses de fonctionnement sont plutôt surévaluées alors que les recettes sont plutôt sous évaluées.

Les années précédentes le budget de fonctionnement s'est chaque fois terminé avec un excédent de plus de 100 000 €, attesté par les Comptes Administratifs successifs. Pour 2016, comme le montre le Compte Administratif, précédemment approuvé, cet excédent de fonctionnement était de 126 993,07 €.

Suite à des questions sur certaines lignes du budget, il apparaît que les services de la Trésorerie ont regroupé certaines lignes du budget 2016 sur une seule dans la version 2017. Ce qui ne facilite pas toujours

ni la compréhension, ni la comparaison d'une année sur l'autre.

Lors de la présentation de la Section d'Investissement, en ce qui concerne les dépenses (p. 14), le Maire

fait remarquer d'abord :

- la modicité et la baisse des remboursements d'emprunts : 8 600,00 € contre 13 200,00 € en 2016.
- l'importance des 12 opérations d'équipement présentées dans le chapitre 2313.

Le Maire s'attarde ensuite sur les chapitres consacrés aux opérations d'équipement (pages 18 à 29). Les

12 opérations d'équipement inscrites dans le BP 2017 peuvent se répartir en 4 groupes :

● provisions destinées à faire face à des dépenses imprévues :

- réparations sur les bâtiments communaux (opération n° 103, p 18) : 46 000 €.

- pour l'achat de matériels divers (opération n° 14, p 26) : 20 000 €.

● régularisations financières de chantiers réalisés :

- assainissement de la Vacherie du Tréous (opération n° 93, p 28) : 10 000 €.

● financement d'études préalables :

- aménagement place André Ségur (opération n° 107, p 19) : 35 000 €.

- modernisation du Refuge de Longon (opération n° 117, p 22) : 96 000 €.

● financement de travaux qui ont déjà commencé ou devraient commencer en 2017 :

- restauration et réaménagement de la maison acquise par la Commune

sur la place Jules Mallet (opération n° 115, p 20) : 170 000 €.

- panneau de présentation des sites patrimoniaux (opération n° 116, p 21) : 24 000 €.

- travaux de confortement de l'éperon rocheux du Château

(opération n° 118, p 23) : 95 000 €.

- restauration de la chapelle Saint-Sébastien (opération n° 88, p 27) : 116 000 €.

- rénovation du Moulin communal (opération n° 119, p 24) : 21 000 €.

- aménagement mairie (opération n° 120, p 25) : 25 000 €.
- signalétique du village (opération n° 95, p 29) : 99 000 €.

En ce qui concerne le financement de ces opérations d'équipement, le Maire apporte des précisions sur

les subventions qui diminueront la dépense communale :

● Point Info Tourisme (opération n° 115, p 20) :

- 31 800 € du Conseil Départemental,
- 40 033 € de la Région (FRAT),
- 10 000 € de la réserve parlementaire de M Christian ESTROSI

● Chapelle Saint-Sébastien (opération n° 88, p 27) :

- 44 975 € de la Région (DRAC),

!4

- 11 986 € du Conseil Départemental,
- 15 000 € de la réserve parlementaire de Mme Dominique ESTROSI-SASSONE,
- à ces subventions s'ajoutera le montant des dons (12 500 € déjà réunis à ce jour) obtenus dans le cadre de l'opération de mécénat organisée en collaboration avec la Fondation du Patrimoine.

● Confortement de l'éperon rocheux du Château :

- 29 480 € du Conseil Départemental,
- la subvention de la DETR n'est pas encore connue.

● Panneau de présentation des sites patrimoniaux :

- 10 000 € du Parc National du Mercantour.

● Signalétique du village :

- 28 675 € du Conseil Départemental,
- 24 750 € de la Région (FRAT).

● Aménagement de la place André Ségur (montants prévisionnels estimés) :

- 53 700 € du Conseil Départemental,
- 57 596 € de la Région.

Pour l'ensemble de ces opérations, le maire indique que le total des dépenses prévues est de 607 662 €

HT, soit 729 194 € TTC. Le total des subventions étant de 300 887 €, la part communale se monterait donc

à 306 774 € HT, soit 428 307 € TTC.

B - Vote du budget primitif de la Régie Hôtelière « Le Robur »

Le Maire propose et commente au Conseil Municipal le budget de l'exercice 2017 et qui se présente et

s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

Section d'Exploitation..... 83 €

Section d'Investissement133 €

Le Conseil approuve le budget primitif de la régie hôtelière à l'unanimité.

C - Vote du budget primitif du CCAS

Le Président expose au Conseil d'Administration le budget primitif 2017 du CCAS qui se présente et s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement7 €

Section d'Investissement.....2 €

Madame Nadine SINIBALDI demande s'il est possible d'augmenter le budget de fonctionnement du CCAS. Cette augmentation permettrait d'élargir les activités du CCAS en organisant par exemple des

activités au profit des jeunes pendant l'été.

Après discussion, le Conseil considère qu'il faut réfléchir à ces nouvelles actions et qu'il sera toujours

possible de voter une modification budgétaire pendant l'année pour les financer.

!5

Le Conseil approuve le budget primitif du CCAS à l'unanimité.

IV - Vote des taux d'imposition 2017

Le Maire propose également de reconduire pour 2017 les mêmes taux d'imposition qu'en 2016 comme ci-après :

Taux

Taxe d'habitation

Taxe foncière Propriétés Bâties

Taxe foncière Propriétés non Bâties

Le Maire fait remarquer que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis plus de 20 ans. Seules les bases sont régulièrement réévaluées par l'Etat (environ + 1% en 2016) pour tenir compte de l'inflation.

Le Conseil Municipal approuve la reconduction des taux d'imposition et le budget primitif communal à l'unanimité.

V - Autres points de l'ordre du jour

1/ Délibération pour une convention constitutive d'un groupement de commandes

« approvisionnement en énergie et prestations annexes ».

Suite aux résultats positifs (notamment un gain de 10 % par rapport aux tarifs réglementés) obtenus par

le groupement de commandes lancé en 2015 par la métropole Nice Côte d'Azur pour la fourniture d'électricité, la métropole NCA propose aux communes d'adhérer à un nouveau groupement de commandes

permettant d'accéder à des fournitures plus larges d'énergie (électricité, gaz, fuel) et à des services complémentaires d'optimisation.

Suite à l'exposé du Maire sur cette question et à sa proposition d'adhérer à ce nouveau groupement de

commandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (5 pour, dont le Maire, 5 contre, 1 abstention) d'adhérer à ce nouveau groupement et autorise le maire à prendre les décisions

nécessaires à la

mise en oeuvre.

2/ Délibération concernant une coupe de régénération suivie d'une opération de décapage, forêt de la Fracha..

Le Maire expose au Conseil que pour favoriser l'implantation des semis naturels dans les zones de mélézin, l'ONF propose, après les coupes de régénération, de procéder au décapage de la couverture

herbacée du sol. Ce décapage est réalisé par des engins mécaniques, sur des placeaux d'une dizaine de m²

!6

chacun, sur environ 50 % de la surface de la coupe. Cette opération serait financée par la commune grâce au

réinvestissement d'une partie des bénéfices tirés de la coupe de régénération..

Monsieur Gautier de Boisgelin, le nouveau responsable de l'ONF, lors de sa prise de contact en mairie a

présenté les résultats positifs des essais de ce procédé, menés depuis 20 ans dans le mélézin rourois.

Nos

forêts communales servent ainsi de « vitrines » pour les spécialistes forestiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a émis un accord de principe à l'unanimité pour ces opérations de décapage mais en demandant un chiffrage précis du projet qui devrait commencer en septembre 2017.

Il a été rappelé au Conseil que Monsieur de Boisgelin a proposé d'organiser une séance sur le terrain à

destination des élus pour montrer et commenter les opérations d'amélioration et de régénération du mélézin

menées par ses services sur le territoire de la commune.

3/ Délibération sur le projet de création d'une terrasse-belvédère, place André Ségur.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 3 avril 2016, avait manifesté sa préférence pour le projet n° 2 d'aménagement de la « maison Vitaline », présenté à la population dans le

journal municipal de février 2016 : conservation des étages inférieurs du bâtiment et aménagement d'une terrasse au niveau de la place. Cette solution assure la stabilité de la place André Ségur (le soubassement du bâtiment jouant le rôle de contrefort), conserve un vaste espace de stockage et rétablit

l'urbanisme traditionnel du coeur ancien du village.

Ce dossier représente un des aspects du réaménagement, éventuellement en plusieurs étapes, de l'ensemble de la place André Ségur : revêtement, murs de soutènement, façades de la mairie...

Le Maire explique qu'il est temps de lancer la mise en oeuvre du projet en désignant un maître d'oeuvre.

Il demande donc au Conseil de se prononcer en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal réaffirme à l'unanimité son choix en faveur du 2ème projet

et autorise le maire à lancer la procédure d'appel d'offre pour désigner un maître d'oeuvre. Sous réserve des

questions de sécurité, le Conseil se dit favorable au maintien d'un seul niveau de rangement dans la partie

inférieure du bâtiment.

4/ Point sur le renouvellement des baux communaux à échéance.

Il apparaît nécessaire de modifier les textes des baux concernés et notamment de les réactualiser : état

des lieux pour les bâtiments, mention des équipements nouveaux, etc...

5/ Questions diverses.

a/ Centrale hydro-électrique

3 projets sont à l'étude par la Métropole NCA, leurs coûts respectifs ont été chiffrés :

- Le coût du projet utilisant le canal de Roure (conduite forcée installée dans le canal) est de 5,7 millions d'euros.

- Le coût du projet « fond de vallon » (conduite forcée suivant le cours de la Vionène) : 3,7 millions d'euros.

- Le projet « route de Vignols » (conduite forcée suivant le tracé de la route, en rive droite de la Vionène) : ne semble pas réaliste.

Pour notre commune, l'intérêt du projet « canal », à l'origine, était d'assurer la pérennité du canal d'arrosage et d'assurer un débit d'arrosage à la belle saison pour le village.

!7

b/ Animation du futur point info place Jules Mallet.

Faut-il recruter un animateur pour l'été ?

La question est mise à l'étude.

c/ Présence d'un sanglier dans les rues du village.

Mademoiselle Amélie GOLIAS explique qu'elle a constatée à plusieurs reprises la présence d'un sanglier d'une quarantaine de kg dans les rues du village : ce qui pose un problème de sécurité.

Le maire explique qu'il a contacté la société de chasse et la préfecture.

d/ Réfection du départ du chemin de la Loga

Faire appel à un artisan.

e/ Informations sur le gîte d'étape communal

Madame Yanne SOUCHET donne les précisions suivantes :

- Devis pour travaux de peinture (murs et portes) et de vitrification des sols à l'étage : environ 5 000 euros. Durée des travaux : 15 jours.
 - Bilan 2016 : 650 nuitées, presque 10 000 euros de recettes.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.
- !8